

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Ville de
beauchamp

2025
2026



“La culture du plaisir de partager”

Notre école municipale de musique est un établissement d’enseignement artistique ouvert à tous, proposant un enseignement de qualité structuré en cycles. Elle privilégie la transversalité des disciplines ainsi que les mises en situation pédagogiques à travers des projets artistiques fédérateurs et ambitieux.

L’école de musique de la Chesnaie respecte les orientations établies par le Schéma national d’orientation pédagogique. Les différents parcours musicaux offerts permettent d’entretenir une pratique exigeante tout en restant attentifs aux projets personnels des élèves, afin de demeurer au cœur de notre mission de service public et d’éducation artistique.

L’École de musique de Beauchamp est un lieu de ressources, de partage, de transmission, de création et de diffusion, engagé dans des partenariats départementaux qui enrichissent la culture de notre territoire.

L’épanouissement de l’élève est au cœur de l’École municipale de musique et de ses projets. Cet établissement, lieu d’accueil, d’échanges et de partage, est accessible à tous les enfants et adultes désireux de pratiquer la musique, que ce soit de manière individuelle ou en groupe, quel que soit leur niveau. L’école forme des musiciens amateurs, en les orientant vers leurs préférences musicales. En tant qu’espace d’expression et de création, elle explore tous les styles musicaux et accompagne les musiciens tout au long de leur parcours.

Après avoir clôturé notre saison précédente par un grand concert des élèves le 26 juin et après deux mois de vacances, il est temps de reprendre le chemin de vos activités culturelles. Poussez la porte de votre école de musique pour pratiquer le chant ou un instrument, intégrer l’un de nos ensembles, ou simplement assister à un concert de notre École municipale de musique.

Dans les pages qui suivent, vous découvrirez la richesse de l’enseignement artistique à Beauchamp, ainsi que l’ensemble des dates des concerts à venir et les nombreux rendez-vous qui ponctueront cette future année artistique.

Françoise Nordmann
Maire de Beauchamp

Patrick Planche
1^{er} Adjoint au Maire
délégué à la scolarité,
à la culture et
à la démocratie locale

Sylvie Dias
Conseillère municipale
déléguée à la vie culturelle

Guide de l’École Municipale de Musique 2025

Le guide de l’école municipale de musique de la ville de Beauchamp. Directeur de la publication : Françoise Nordmann, Maire de Beauchamp • Responsable de la communication : Mathilde Villeléger • Rédaction, Recherche iconographique : service communication • Photos : Mairie de Beauchamp, Adobe Stock. Impression - DOUBLE CLIK - 70, avenue du Général Leclerc - 95250 Beauchamp - Imprimé en 900 exemplaires.

© La reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite, à moins d’autorisation spéciale
Vente interdite.



PRÉSENTATION

L'Ecole Municipale de Musique (EMM) propose à partir de 4 ans jusqu'à l'âge adulte, une offre personnalisée, des pratiques adaptées, individuelles et collectives, qui accompagnent chaque élève vers une pratique amateur confirmée. L'éducation artistique démarre à partir de 6 ans dans les écoles élémentaires de la ville au travers de projets artistiques et culturels autour de la voix : Mon oreille a la parole et Chantons ensemble.

Les missions de l'Ecole Municipale de Musique sont les suivantes :

- Former et accompagner les pratiques amateurs ;
- Favoriser l'épanouissement culturel des élèves en développant l'enseignement de la musique et la pratique collective ;
- Permettre à tous de bénéficier d'une formation musicale de qualité et diversifiée, ouverte sur les différents styles de musique, alliant plaisir et apprentissage.

Avec près de 200 élèves accompagnés dans leurs parcours par une équipe d'enseignants dynamiques et animés par le désir de transmission, nos artistes en herbe reçoivent dans l'établissement la possibilité de développer leurs talents.

L'Ecole Municipale de Musique est un service public municipal. La structure générale des études musicales est définie par le Ministère de la Culture dont son organisation est précisée dans le nouveau Schéma d'Orientation Pédagogique de 2023.

4 ANS ET PLUS...

EVEIL MUSICAL

Dès 4 ans, à partir de la moyenne section de maternelle, les enfants font leurs premiers pas dans l'expression artistique. Le cycle d'éveil musical leur donne, par une approche sensorielle et ludique, les premières clés d'accès à la musique. Sous forme d'ateliers, d'une durée de 30 à 45 minutes, les enfants vivent la musique à travers des chansons, des comptines, des jeux sur des objets sonores. Ils découvrent aussi les instruments de musique. Les enfants développent ainsi leur curiosité, leur inventivité et leur sensibilité artistique.

Moyenne section : samedi 9h-9h30
Grande section : samedi 9h30-10h10
CP : samedi 10h10-10h55





PARCOURS DÉCOUVERTE Le Carrousel instrumental

A partir de 6 ans 1/2 jusqu'à 10 ans 1/2. Ce parcours s'adresse aux enfants souhaitant découvrir, commencer la musique ou ayant déjà suivi les cours d'éveil musical.

Sa finalité est de commencer à installer les bases essentielles à toute pratique musicale, à savoir : le rythme, l'écoute et permettre à chaque enfant de faire un choix éclairé de son futur instrument.

Organisation du parcours :

- * Un atelier percussions
- * Une chorale hebdomadaire
- * La découverte des instruments proposés à l'Ecole Municipale de Musique en s'inscrivant à l'un des deux ateliers suivants :
 - l'atelier cordes : découverte du violon, de l'alto, du violoncelle.
 - l'atelier vents : découverte du saxophone, de la clarinette, de la flûte traversière.

Horaires hebdomadaires du parcours (suivi de trois ateliers) :

Atelier percussions :

mardi 17h15-18h

Atelier cordes ou atelier vents :

mardi 18h-18h45

Atelier chorale :

mercredi
(se référer aux horaires selon l'âge de l'enfant).

À noter : les enfants dont les parents travaillent peuvent être pris en charge à la fin de l'école Pasteur ou Paul Bert, à 16h30. Le trajet se fera à pied ou en mini-bus jusqu'à l'Ecole Municipale de Musique où les enfants goûteront (autorisation parentale obligatoire).



7 ANS ET PLUS...

CURSUS INSTRUMENTAL OU VOCAL

Il est ouvert à tous, enfants (à partir du CE1) et adultes (à partir de 18 ans).

Les instruments enseignés :

Cordes : alto, violon, violoncelle, guitare classique, guitare électrique, guitare basse.

Vents : clarinette, clarinette basse, flûte traversière, saxophone.

Voix : chant lyrique et musiques actuelles à partir de 12 ans (avant 12 ans sur avis du professeur).

Claviers : piano.

Batterie

La formation complète dure de 6 à 10 années sur 2 cycles et s'organise autour de 3 disciplines :

- Un cours collectif de formation musicale, de 1h à 1h30 en fonction du niveau,
- Un atelier de pratique collective (orchestre, chorale, atelier rock, ensemble de guitares,...),
- Un cours d'instrument de 30 minutes (ou 1h à deux) pour les élèves en cycle 1 et 45 minutes en cycle 2.

1^{ER} CYCLE

Le 1^{er} cycle doit susciter la curiosité par la découverte de différentes esthétiques (classique, contemporaine, musiques actuelles). L'élève développe la curiosité, la concentration, la mémorisation, mais aussi le plaisir de jouer ensemble.

Horaires des cours de Formation Musicale :

1^{er} Cycle 1^{ère} année (1C1) :

-Mercredi 17h-18h (CE1/CE2)

-Mercredi 18h-19h (CE2 et +)

-Samedi 12h-13h

1^{er} Cycle 2^{ème} année (1C2) :

-Mercredi 17h-18h (CE2)

-Mercredi 18h-19h (CM1 et +)

-Samedi 11h-12h

1^{er} Cycle 3^{ème} année (1C3) :

-Mercredi 15h30-17h

-Samedi 9h30-11h

1^{er} Cycle 4^{ème} & 5^{ème} année

(1C4 et fin de 1^{er} Cycle)

-Mercredi 14h-15h30

-Lundi 18h-19h30



2^{EME} CYCLE

Le 2^{ème} cycle poursuit les enseignements du 1^{er} cycle tout en développant l'aisance, la motivation, les langages spécifiques au sein de pratiques collectives.

Horaires des cours de Formation Musicale :

2^{ème} Cycle 1^{ère} & 2^{ème} année :

-Mardi 14h-15h30

2^{ème} Cycle 3^{ème} & 4^{ème} année :

-Module « écoutons et jouons ensemble » :

mercredi 15h30-16h30

-Module atelier de création musicale : mardi 18h-19h30



3^{EME} CYCLE

Un 3^{ème} cycle d'une durée de 2 ans peut être envisagé afin d'approfondir les acquis des cycles précédents pour acquérir une pratique autonome. Il permet d'envisager la pratique musicale « en amateur » dans les conditions les plus favorables. Ce cycle n'est pas diplômant.

FORMATION MUSICALE ADOLESCENTS ET ADULTES

Ados 1 :

-Mercredi 19h15-20h15

Ados 2 et Adultes 2

-Mercredi : 19h15-20h15

Ados avancés :

-Mercredi 17h30-19h

Adultes 1 :

-Lundi 19h30-20h30

Adultes 3 et plus :

-Mercredi 19h-20h30



PRATIQUES COLLECTIVES

Musique 2.0 - Atelier de création musicale
-Mardi 18h-19h30

L'atelier se traduit par la maîtrise de logiciels de création et d'écriture traitée seule ou en lien avec une autre pratique instrumentale.

Les pratiques collectives sont au cœur du projet pédagogique de l'école. Lieu privilégié de partage, de dynamisme et de rencontres intergénérationnelles, elles sont à favoriser le plus tôt possible dans l'apprentissage.

Il est possible de s'inscrire uniquement en pratique collective (chorale seule, orchestre seul...).

Chœurs d'enfants (à partir de la grande section de maternelle) :

-GS-CE1 : mercredi 16h30-17h

-CE1-CE2 : mercredi 18h-18h45

-CM1-CM2 et + : mercredi 17h-18h

Chœur d'ados : mercredi 19h-20h30

Chœur mixte d'adultes :

-mercredi 20h30-22h

Orchestre à cordes (violons, altos, violoncelles, guitares...) :

-Niveau 1 : mardi 17h15-18h

Orchestre à vents (clarinettes, saxophones, flûtes traversières...) :

-Niveau 1 : mardi 17h15-18h

-Niveau 2 : jeudi 19h30-21h

Ensemble de guitares classiques

Ensemble de violoncelles :

-samedi 11h30-12h et 16h-16h30

Atelier Musique de Chambre

Cours d'accompagnement piano

Technique vocale pour les chanteurs

Ateliers musiques actuelles (rock, jazz...)

-lundi 20h-20h45 et 20h45-21h45

-vendredi 19h15-20h15

Travail en collectif de l'improvisation, l'approche de l'harmonie jazz... mais aussi de différents styles de musiques avec restitution sur scène.

Ensemble de percussions

-samedi 13h-14h

PARCOURS LIBRES OU PERSONNALISÉS (ADOS, ADULTES)

A partir de la 4^{ème} ou du 2nd cycle et adultes. En fonction de son projet, de ses envies et des places disponibles, l'élève peut suivre un parcours adapté. Le règlement des études est consultable sur le site ville-beauchamp.fr, rubrique culture – EMM.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Musique et situations de handicap (MESH)
L'école de musique adhère à l'association MESH. Par cette démarche, l'école s'engage à favoriser la pratique de la musique pour les personnes en situation de handicap. Si votre enfant bénéficie pour sa scolarité d'une adaptation particulière (PPRE, PAI, PAP ou PPS), il est préférable d'en informer notre professeur référent handicap pour prendre en compte ses besoins spécifiques dans notre enseignement.
Renseignements auprès de la Direction.

ET AUSSI ...

L'élève ou le musicien amateur peut participer à la vie musicale et aux divers projets menés par l'Ecole Municipale de Musique en partenariat avec les autres structures de la ville (médiathèque, résidence autonomie, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Centre de Loisirs, crèches...), avec les écoles maternelles et élémentaires de la ville dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. Objectifs : permettre à chaque élève, quel que soit son âge, de développer sa sensibilité, sa pratique et son regard critique sur le territoire du département en collaboration avec les structures conventionnées (département, COMBO



ZOOM SUR ...



...L'ATELIER DE CRÉATION MUSICALE

L'Ecole Municipale de Musique met à disposition un matériel informatique adapté et performant afin que l'élève puisse découvrir de nouvelles esthétiques.

Si vous souhaitez composer une musique traditionnelle et/ou urbaine, l'atelier de création musicale permet de s'initier et se familiariser aux logiciels et outils permettant la création, la composition, l'édition et le mix de vos propres partitions, l'enregistrement d'instruments acoustique et virtuel, afin de plus tard les distribuer dans des secteurs et plateformes plus larges et professionnelles (radio, plateformes de streaming, salle de concert, labels, synchro, DJ set etc..) »

...LES « MARDIS MUSIQUE » AVEC DES ARTISTES INVITÉS ET PROFESSEURS

Auditorium de l'école de musique

Mardi 25 novembre :

Le quatuor infernal s'est formé en 2024, au gré du hasard. Quatre musiciens qui abordent des œuvres variées allant de la musique classique aux medley de comédies musicales et qui ont à cœur de faire découvrir et de partager ce répertoire avec tous les publics et en tous lieux. Avec Hervé Jeanclaude (Flûte traversière), Catherine Jeanclaude (Flûte traversière et Contrebasse), Marilène Bouchet Merelli* (violon et Alto), Vincent Pages (Piano)

Mardi 3 février :

Benjamin Goury et Jérémie Charroud* vous proposent un programme composé de duos

de guitares classiques de pièces traditionnelles d'Amérique Latine. Une invitation à un voyage musical aux sons des airs et danses typiques de nombreux pays comme l'Argentine, le Brésil, le Venezuela, Cuba...

Mardi 7 avril :

A travers la voix, le piano et le violon, Luisa Miihaila Stanescu*, Ai Adachi* et Tatiana Bautier vous invitent à un voyage musical, avec des magnifiques pièces connues et peut-être moins connues de l'époque romantique.

La musique que vous entendrez n'utilise qu'un seul langage ; un langage accessible à tous...le langage des émotions qui, lui, peut circuler sans être traduit.

**professeurs à l'école municipale de musique*

MODALITÉS PRATIQUES

Ouverte à tous, l'école accueille les enfants à partir de 4 ans, les adolescents et les adultes, du lundi au samedi.



LES QUOTIENTS

Tranche A : de 0 à 717,99€

Tranche B : de 718€ à 1038,99€

Tranche C : de 1039€ à 1387,99€

Tranche D : de 1388€ à 1733,99€

Tranche E : de 1734€ à 2082,99€

Tranche F : de 2083€ à 2430,99€

Tranche G : à partir de 2431€

Quotient = Revenu fiscal de référence + allocations familiales X12 ÷ Nombre de parts fiscales X12

Pour bénéficier du tarif A, B, C, D, E ou F nous vous demandons de prévoir les documents suivants :

- Justificatif de domicile,
- Relevé des prestations familiales,
- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.

L'inscription est annuelle et définitive. Le paiement de la cotisation peut être effectué en 3 ou 9 fois dans le cadre d'un prélèvement automatique (SEPA). Il peut être effectué en une seule fois par espèces ou par chèque à l'ordre de la régie MIXTE RA-105-216.

Réductions :

- 10% accordés à partir de la 2^e activité pour les membres d'une même famille.
- 20% à partir de la 3^e activité.

Afin de privilégier la pratique collective au cœur du projet pédagogique de l'école, une nouvelle réduction sera désormais accordée dans le cadre des ateliers collectifs (pour le même élève) : -10% à partir du 2^e atelier, puis 20% sur les suivants.

L'École de Musique propose la location de certains instruments, notamment pour les élèves débutants.

Tarifs 2025/2026 :

-violin et alto : 7 € par mois

-violoncelle : 10 € par mois

-flûte coudée ou flûte traversière : 9 € par mois

-saxophone et clarinette : 12 € par mois

-guitare : 5 € par mois

** dans la limite des instruments disponibles*

LES TARIFS

Eveil musical

Tranche A : 92€
Tranche B : 109€
Tranche C : 131€
Tranche D : 156€
Tranche E : 188€
Tranche F : 225€
Tranche G : 271€
Tranche EXT : 386€

Parcours découverte

Tranche A : 169€
Tranche B : 203€
Tranche C : 244€
Tranche D : 294€
Tranche E : 352€
Tranche F : 423€
Tranche G : 508€
Tranche EXT : 622€

Cursus instrumental ou vocal enfant et adulte

Tranche A : 272€
Tranche B : 326€
Tranche C : 391€
Tranche D : 470€
Tranche E : 564€
Tranche F : 676€
Tranche G : 743
Tranche EXT : 814€

Pratique d'un 2^e instrument

Tranche A : 226€
Tranche B : 272€
Tranche C : 325€
Tranche D : 392€
Tranche E : 470€
Tranche F : 564€
Tranche G : 619€
Tranche EXT : 679€

Pratique instrumentale ou vocale sans FM ados - adultes (30 min)

Tranche A : 249€
Tranche B : 287€
Tranche C : 328€
Tranche D : 379€
Tranche E : 437€
Tranche F : 500€
Tranche G : 576€
Tranche EXT : 748€

Ateliers : chorale, orchestre seul, formation musicale seule, atelier de création musicale etc.

Tranche A : 56€
Tranche B : 61€
Tranche C : 68€
Tranche D : 75€
Tranche E : 83€
Tranche F : 93€
Tranche G : 102€
Tranche EXT : 130€



RENDEZ-VOUS DE L'ANNÉE



CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2025/2026

Tous les concerts sont à « entrée libre » et pour certains « sur réservation ». Retrouvez la programmation sur ville-beauchamp.fr

« SCÈNES OUVERTES AUX ÉLÈVES »

A 19h, à l'Auditorium

Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Mini-concert des élèves toutes disciplines confondues. L'occasion de se produire sur scène pendant l'année. Mardi 18 novembre, 9 décembre, 20 janvier, 17 février, 24 mars et 12 mai.

« INTERLUDES MUSICAUX A LA MEDIATHEQUE »

Les élèves de l'Ecole Municipale de Musique s'invitent à la Médiathèque pour une parenthèse musicale les samedis 15 novembre et 14 février à 11h.

« CONCERT DE NOËL »

Un Noël enchanté le samedi 13 décembre à 18h, Eglise Notre-Dame-de-la-Nativité de Beauchamp. L'Ecole Municipale de Musique vous invite à son Concert de Noël ! Venez partager un moment musical chaleureux et festif avec les élèves des ensembles vocaux et instrumentaux. Un rendez-vous pour petites et grands, placé sous le signe de la musique, de la convivialité et de la magie des fêtes !

RÉUNION D'INFORMATION AVEC LES FAMILLES

Lundi 8 septembre à 18h, Auditorium Nina Simone (présentation des cours d'éveil musical, parcours découverte, FM et 1^{ère} année d'instrument)

« JOURNÉES PORTES-OUVERTES »

Mercredi 3 juin à partir de 14h et samedi 6 juin de 9h30 à 12h30 (le planning des activités musicales sera diffusé sur ville-beauchamp.fr)

L'école de musique ouvre ses portes et vous accueille. Enseignants et élèves vous font partager leur passion : renseignements concernant les cours d'instruments, les pratiques collectives, rencontre avec les professeurs, possibilité d'assister à des cours, répétitions publiques des ensembles, prestations de petites formations d'élèves volontaires...



« FÊTE DE LA MUSIQUE »

**Samedi 20 juin, à partir de 18 heures,
dans le parc de la Mairie**

La fête de la musique est un événement participatif, festif et collectif : fait pour et par le public. Amateur ou professionnel la scène est à vous ! Chanteur ou musicien, en solo ou en groupe, du classique à l'électro, avec l'appui de nos techniciens son, venez nombreux partager votre talent pour un moment musical et convivial dans le cadre privilégié du parc de la mairie. Restauration possible sur place.

RÉINSCRIPTIONS & PRÉINSCRIPTIONS 2026-2027

Réinscriptions (élèves déjà inscrits) : Du lundi 11 mai au samedi 30 mai directement en ligne sur beauchamp.rdl.fr

Préinscriptions (nouveaux élèves) : du lundi 8 juin au mardi 30 juin directement en ligne sur beauchamp.rdl.fr



« CONCERT DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE »

**Entrée libre sur réservation
billetterie.ville-beauchamp.fr
Jeudi 25 juin à 19h - La Parenthèse**

Venez célébrer la fin de l'année musicale avec les élèves et professeurs de l'école. Au programme : une diversité de styles, des moments partagés, et le reflet du travail accompli tout au long de l'année dans les classes de chant, d'instruments et d'ensembles. Un moment convivial et festif, ouvert à toutes et tous !

Permanences administratives pour tous renseignements : 01 30 40 45 60
ou emm@ville-beauchamp.fr

Attention : les places sont limitées dans certaines disciplines.

A très bientôt pour une nouvelle année musicale !

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Château de la Chesnaie
4, avenue Jules Michelet
95250 BEAUCHAMP

Tél : 01.30.40.45.60 / emm@ville-beauchamp.fr
www.ville-beauchamp.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :
Mardi, mercredi et jeudi de 13h à 17h30



*Première ville du Val d'Oise à avoir obtenu
la reconnaissance Territoire de Culture
pour sa politique culturelle.*



*L'école Municipale de Musique
est soutenue par le département
du Val d'Oise*



La circulation à l'intérieur du parking de l'Ecole Municipale de Musique est soumise aux règles générales du Code de la route. Pour la sécurité de tous, et surtout des enfants, veuillez à ne pas vous garer en-dehors des emplacements matérialisés au sol et à respecter l'emplacement handicapé. Il est interdit aux enfants de jouer aux jeux de ballons et de circuler à vélo entre les voitures qui sont stationnées.